



E.U.P.D.
B.P : 2058
Tel : 46-11-53/41-14-50

RÉPUBLIQUE DE GUINÉE
Travail – Justice – Solidarité

MINISTÈRE DES MINES, DE LA GÉOLOGIE ET DE
L'ENVIRONNEMENT

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT
(PNUD)

**PROJET : ERADICATION DE LA PAUVRETE ET DEVELOPPEMENT
DES MOYENS D'EXISTENCE DURABLES DANS LES COMMUNAUTES
MINIERES ARTISANALES
RAF/99/023**

RAPPORT DE SYNTHÈSE

EUPD/ CBS/AOUT 2002

INTRODUCTION

Les importantes réserves minières (bauxite, or, diamant, etc.) de la Guinée en font un pays potentiellement riche.

En effet, la Guinée possède un potentiel d'extraction d'or à long terme de 10 à 15 T / an et des réserves de diamant fournissant 250.000 carats / an. L'exploitation de l'or et du diamant est effectuée par des sociétés industrielles (AREDOR, SAG, SMD, etc.) et une pléthore d'exploitants artisanaux.

Le secteur informel minier (exploitation artisanale) occupe environ 100.000 personnes et possède un important potentiel de croissance des ressources humaines étant donné qu'il s'agit d'une activité à haute intensité de main d'œuvre (HIMO).

Les données statistiques montrent que l'exploitation artisanale de l'or et du diamant emploie plus de 100.000 personnes pour une production de 2,45 t d'or et 339.900 carats de diamant.

De 1996 à 1999, le diamant produit était de 2.000.000 de carats pour 232.000.000 \$ US avec un revenu de l'Etat évalué à près de 7.000.000 \$ US (taxes et impôts).

Sur la même période, le secteur artisanal du diamant a rapporté à l'Etat 6.950.548 \$ US par rapport à 2.611.468 \$ US pour les deux (2) sociétés industrielles de la place.

En dépit de cette contribution au PIB, les exploitants artisanaux connaissent des conditions de vie particulièrement difficiles, dans les mines. Leurs revenus, faibles et de surcroît aléatoire ne leur permettent guère d'améliorer leurs moyens d'existence durables. Les tentatives du gouvernement pour lutter contre la pauvreté dans les zones d'exploitation artisanale de l'or et du diamant n'ont pas encore abouti à des résultats positifs significatifs. Les efforts consentis par l'Etat et les partenaires pour contribuer à la réduction de la pauvreté y sont dérisoires. Ce qui montre que les recettes d'exploitation générées par ces pierres précieuses n'ont pas jusqu'à présent profité aux régions qui en produisent. Le cas de Banankoro est suffisamment significatif.

La société AREDOR autour de laquelle s'est développée cette agglomération n'a entrepris aucune initiative spécifique visant à améliorer le niveau de vie des exploitants artisanaux de diamant à travers, par exemple, un appui efficace à la promotion de leurs moyens d'existence durables traduits par quelques atouts en capital humain, social, financier, physique, naturel etc.

Face à cette situation, il importe de soutenir l'amélioration des capacités des exploitants artisanaux en vue de leur permettre d'exploiter de manière plus efficace les moyens d'existence durables dont ils disposent. L'étude propose des initiatives (micro projets) dont la mise en œuvre permettra d'atteindre cet objectif qui est en adéquation avec les objectifs de développement de la stratégie de réduction de la Pauvreté (SRP).

I. RAPPEL DES OBJECTIFS DE L'ETUDE

1.1 – Objectif général :

L'étude se fixe comme objectif général d'identifier de nouvelles actions largement opérationnelles et réalistes pour faciliter la réduction de la pauvreté dans les communautés minières artisanales.

1.2 – Objectifs spécifiques :

Plus spécifiquement le projet vise à :

- Mieux identifier la population cible, c'est - à - dire celle qui est impliquée dans les activités d'exploitation artisanale de l'or et du diamant ;
- Cerner avec plus de précisions les dimensions de pauvreté de la population cible ;
- Définir des stratégies pertinentes d'éradication de la pauvreté à l'usage du gouvernement, des partenaires au développement y compris les ONG et le secteur privé.

II – METHODOLOGIE ET OUTILS UTILISES

2.1 – Échantillons de l'étude :

2.1.1 – Sites de l'étude et critères de choix

Les sites qui ont été touchés par l'étude sont présentés dans le tableau suivant :

TABLEAU DE REPARTITION DES SITES DE L'ETUDE

PREFECTURES	CRD	VILLAGES TOUCHES
1. Kouroussa	Kiniero	1. Djirland

		2. Kinero centre
2. Kérouané	Banankoro	1. Banankoro centre
		2. Worokoro campement

Les critères suivants ont guidé le choix des sites de l'étude.

- les sites appartiennent à deux préfectures qui exercent les activités artisanales minières ;
- Banankoro est une zone d'exploitation artisanale et industrielle du diamant avec AREDOR ;
- Kinero est une zone d'exploitation artisanale de l'Or et abrite la SEMAFO qui est une société d'exploitation industrielle de l'Or ;
- Les deux CRD touchées se caractérisent par une insuffisance d'appui extérieur à leur développement. Ce dernier critère a été le plus déterminant dans le choix des sites de l'étude.

2.1.2 – Publics touchés par l'étude

Pour atteindre ses objectifs, l'étude a particulièrement touché les catégories de personnes ci-après :

- Les populations vivant des activités d'orpaillage ;
- Les populations vivant des activités d'exploitation artisanale du diamant ;
- Les populations vivant des activités agricoles ;
- Les populations vivant des activités d'exploitation artisanale de l'Or et du diamant ainsi que des activités agricoles ;
- Les populations vivant des activités commerciales de l'Or, du diamant et autres ;

Des interviews semi-structurées ont été par la suite accordées à d'autres catégories de personnes physiques ou morales qui ont été identifiées à la suite de l'établissement des Diagrammes de Venn. Aussi, des rencontres spécifiques ont été réalisées avec les femmes et les jeunes bien que ces catégories aient été auparavant rencontrées dans les focus groupes cités plus haut. Ce choix méthodologique vise à permettre aux couches très vulnérables à la pauvreté et souvent marginalisées que représentent les femmes et les jeunes. Il s'agissait de cerner de très près et dans les moindres détails, les contraintes liées à la vie des femmes et des jeunes dans le but d'en faire des analyses en vue de définir des actions de lutte contre la pauvreté. Cette pratique méthodologique et pédagogique à la fois a eu l'avantage de permettre d'éviter le biais que constitue la pesanteur des coutumes qui limitent souvent les capacités d'expression des femmes et des jeunes devant les hommes adultes et surtout les sages.

2.2 – Approches et outils utilisés :

Pour la réalisation de l'enquête, l'EUPD a privilégié une approche participative basée sur l'utilisation des outils de l'Approche des moyens d'existence durables (AMED) et de la Méthode Accélérée de Recherche Participative (MARP).

Par moyens d'existence durable, on entend les atouts en capital humain, physique, naturel, social, financier, dont l'existence a permis aux communautés de demeurer sur place depuis leur installation, malgré le poids dû aux multiples problèmes / difficultés qui se posent à elles.

La complémentarité entre la MARP et l'AMED dans le processus de l'étude réside dans le fait que les outils de l'AMED permettent d'analyser les données collectées à l'aide des outils de la MARP. En d'autres termes, les échanges soutenus par les outils de la MARP ont permis d'identifier et de mieux appréhender les problèmes majeurs rencontrés par les communautés dans le processus de réalisation de leurs activités professionnelles (orpaillage, exploitation artisanale du diamant, activités agricoles, autres activités génératrices de revenus).

2.3 – Description du processus méthodologique utilisé

L'étude a été réalisée en trois étapes principales qui sont les suivantes :

Etape 1 : Préparation méthodologique et pédagogique :

La préparation méthodologique et pédagogique de l'étude a concerné les activités d'identification des sites, de finalisation des méthodes et des outils ainsi que de prise de contacts avec les ministères concernés pour la validation des documents et la collecte d'autres données nécessaires à la réalisation de l'étude. Elle a également porté sur le recrutement et la formation des enquêteurs et des cadres d'autres organismes concernés par le programme et la collecte et l'analyse des documents relatifs au programme de l'étude.

La formation visait à permettre aux participants d'être capables de préparer, réaliser et restituer les résultats de l'étude. Par conséquent, elle s'est appuyée sur une approche pédagogique qui a permis aux participants de savoir comment et avec quoi réaliser l'étude au lieu de chercher à savoir en détails ce que c'est que la MARP et l'AMED. En d'autres termes, il s'est agi de permettre aux participants d'échanger sur la démarche et les outils de la MARP et de l'AMED qui sont sélectionnés pour la réalisation de l'étude. La connaissance académique sur les approches de la MARP et de l'AMED n'a pas été au centre des préoccupations de la session de formation. Toutefois, ces sujets ont été abordés en marge des débats. Ce qui a permis aux participants d'élargir leur connaissance en la matière.

Etape 2 : Réalisation de l'étude :

La réalisation de l'étude a porté sur la mise en œuvre du contenu de la formation (voir tableau ci-dessus) et la réalisation d'une étude de monographie détaillée sur les sites choisis.

Le processus méthodologique d'application pratique des outils de la MARP et de l'AMED sur le terrain a été le suivant :

- Réunion communautaire de démarrage de l'enquête : avec pour objectif l'information sur l'enquête et l'obtention de l'autorisation de séjourner dans les localités ainsi que sur les différents rôles ;
- attendus des parties prenantes ;
- Constitution de focus groupes de 25 personnes, en fonction des différentes
- catégories sociales et professionnelles concernées par l'enquête ;
- Séances d'enquête avec chaque focus groupe ;
- Séances d'analyse AMED avec l'ensemble des membres des focus groupes ;
- Synthèse des plans de développement élaborés par les focus en vue de définir le plan
- d'actions de réduction de la pauvreté ;
- Restitution des plans d'actions pour leur validation auprès des communautés, des
- autorités, organismes d'appui, organisations de la société civile et des services techniques.

Etape 3 : Restitution des résultats de l'étude :

Au terme de l'étude, les PTEP et les PAEP ont été validés par l'ensemble des acteurs (communautés, autorités, organismes d'appui évoluant dans les zones de l'étude, organisations de la société civile). Les restitutions ont été faites au travers des réunions qui se déroulées dans les chefs lieux des districts et des CRD concernés par l'étude.

La restitution visait à permettre d'obtenir des PTEP et des PAEP acceptés à l'unanimité par les communautés concernées, y compris leurs partenaires au développement et à établir leur cohérence avec les différentes politiques nationales et sectorielles de développement du pays.

3) Présentation des résultats de l'étude

3.1. Dans les exploitations artisanales d'or

Rappelons que la CRD de Kéniero, dans la sous Préfecture de Kouroussa est la zone d'exploitation artisanale de l'or qui a été choisie pour être étudiée, dans le cadre du

projet. La mission de terrain y a travaillé dans deux sites précis, à savoir Kéniéro centre et le village de Djirland.

3.1.1. Les activités d'orpaillage

Les villages de Kéniéro, Djirland et Mansongna constituent les trois principaux sites d'exploitation artisanale de l'or. Les activités d'orpaillage sont menées le long des marigots Sinkalimba et Bandian qui arrosent les 3 périmètres villageois.

Selon les villageois eux – mêmes, c'est le village Canton de FADAMA, réputé dans le règlement des conflits sociaux et économiques, qui a procédé à la délimitation des zones d'orpaillage des 3 villages pour mettre fin aux tensions que Djirland et Mansongna entretenaient sans cesse.

La pression démographique a provoqué un épuisement prématuré des réserves d'or du site Kéniéro – Mansongna, entraînant conséquemment un afflux de “ migrants ” vers les mines de Djirland qui attirent également un flux migratoire important en provenance d'autres villages de la région et parfois même de pays étrangers (Mali, Sénégal etc.)

Il convient de préciser que même si plusieurs villages exploitent les mêmes mines d'or le droit de propriété reste toujours reconnu à un village. Ce privilège se traduit notamment par le droit de prospection des zones riches en or exploitable par des individus appartenant à une catégorie sociale dont le statut et le rôle sont admis et intériorisés par l'ensemble de la société.

Les personnes qui découvrent pour la première fois des endroits propices à l'exploitation artisanale prennent le nom de “ Koti ” (propriétaires du cours d'eau le long duquel ils ont découvert l'or).

Les “ Koti ” sont les propriétaires des domaines et ce sont eux qui, sous l'égide des “ Tomboloma ”, octroient les parcelles aux exploitants.

Si les femmes sont présentes à près de 80 % dans l'activité de lavage du gravier contre près de 20 % pour les hommes, elles sont très peu actives en aval de la filière.

L'alternance des activités d'orpaillage avec les autres activités génératrices de revenus (agriculture, pêche, élevage, chasse, artisanat, commerce) s'articule autour des différentes périodes suivantes : Dabata : mais – juillet ; Samatala : août – octobre ; Fobonda novembre – janvier ; Tarabatélé : février – avril.

Il faut dire que les activités agricoles, en particulier la culture du maïs et la pêche artisanale, constituaient les principales sources de revenus avant la découverte de l'or des orpailleurs.

S'agissant des formes d'organisations sociales, il est à noter que les exploitants d'or d'un village se retrouvent dans une seule structure appelée " TOMBOLOMA ". Le premier Tomboloma est apparu à Djirland, au cours de l'année 1997.

Le Tomboloma est dirigé par un bureau composé de 20 membres. Il est agréé par le Conseil des Sages et reconnu par l'Administration surtout des services miniers avec lesquels il collabore étroitement. Les membres sont choisis pour une durée indéterminée, à l'exception des cas où l'un d'eux ferait montre d'une conduite notoire. Le bureau est constitué de commissions techniques au sein desquelles s'effectue le travail du Tomboloma.

Pour compléter le maillage institutionnel, notons au niveau de l'exploitation industrielle l'existence de la SEMAFO qui a été récemment mise en place le 03 avril 2002, à Kéniero. Cependant, selon les exploitants artisanaux et le Directeur même de cette société, aucune forme de synergie n'est encore envisagée entre l'exploitation industrielle et l'exploitation artisanale. Confinée dans la citée bâtie à l'entrée de Kéniero, la SEMAFO n'est d'ailleurs en relation qu'avec les propriétaires fonciers se trouvant à l'intérieur de sa concession d'exploitation et qu'elle doit dédommager.

3.1.2. Les activités agricoles

Les principaux domaines de cultures (riz) sont constitués par les vastes plaines qui s'étalent le long des différentes rivières (Sinkalimba, Niandan, Nanako).

En effet, la zone dispose d'immenses plaines dont la mise en valeur intensive pourrait, sans doute, consolider la sécurité alimentaire des populations. Malheureusement la faiblesse des capacités de ces populations en termes de savoir local, de ressources matérielles et d'organisations paysannes constitue une contrainte à l'exploitation rationnelle et efficace de ces immenses potentialités agricoles.

Une réserve non moins importante reste les tapades très propices à la culture du maïs et aux cultures maraîchères destinées à l'auto-subsistance.

Il n'existe pas de véritables organisations paysannes agricoles à Kéniéro, tout comme à Djirland. Toutefois, les embryons de groupements d'agriculteurs, surtout chez les femmes, commencent autour du maraîchage. Le manque de références sur le plan des organisations paysannes capables de provoquer un effet d'entraînement, demeure un handicap sérieux qui mérite d'être analysé de manière plus approfondie.

3.1.3. Les activités commerciales

Les commerçants d'or de Djirland et de Kéniéro s'approvisionnent aux mêmes sources, à savoir Sarakodoni, Mansonya, Folon, Lani, Fadani, Kanikoro et Barassa, etc. Ils écoulent, les uns et les autres, leur marchandise à Kéniero-centre et Kankan, une importante agglomération située à près d'une centaine de Km des mines qui est aussi chef lieu de Préfecture et de la Région Administrative.

Les commerçants d'or des deux localités de l'étude sont aussi agriculteurs, éleveurs, pêcheurs artisanaux, etc. La gestion de leurs activités de commercialisation de l'or et des autres activités connexes s'articulent et s'alternent autour des quatre périodes suivantes : nenewati (novembre, janvier) tarawati (février – avril), Sénékèwati (mai juillet) et Soumanandouwati (août – octobre).

Ils mettent à profit les mauvaises périodes de commercialisation de l'or pour consacrer plus de temps aux autres activités génératrices de revenus.

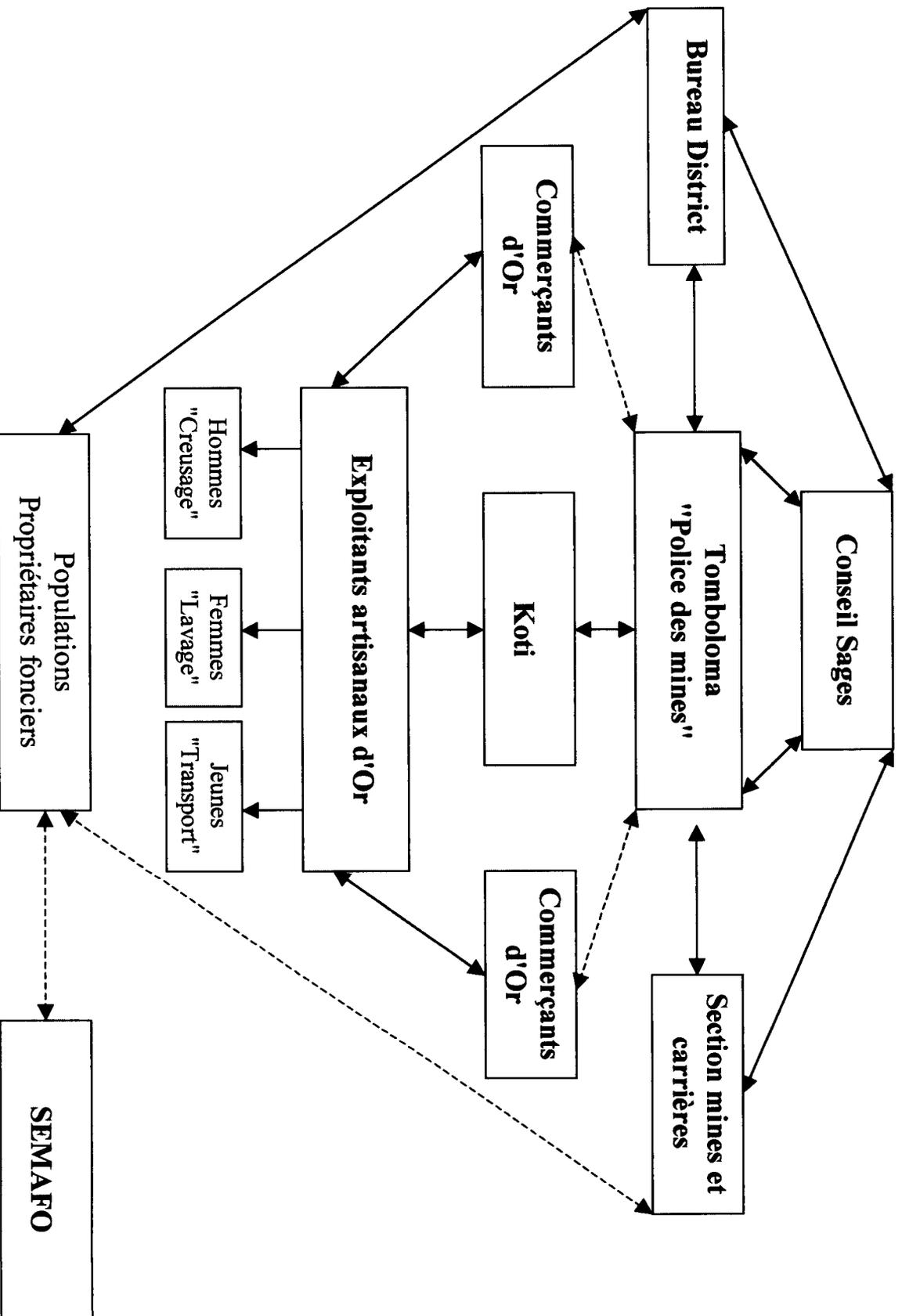
La diversification et l'alternance des activités économiques contribuent dans une certaine mesure à la réduction de la pauvreté dans les zones d'exploitation artisanale de l'or.

Il existe dans les zones d'exploitation d'or de Djirland et de Kéniéro une organisation des commerçants d'or qui n'a pas encore pris d'appellation précise. Toutefois, les relations individuelles entre les commerçants et les exploitants miniers d'or sont actuellement régies par des principes imposés par cette organisation.

A travers le mécanisme de fonctionnement de l'organisation des collecteurs d'or, l'on comprend aisément le système de production et de commercialisation de l'or.

Le schéma suivant présente l'organisation des principaux acteurs du système de production et de commercialisation de l'or.

SCHEMA ORGANISATIONNEL DE L'EXPLOITATION MINIERE ARTISANALE DE L'OR



L'analyse du schéma ci-dessus montre qu'il n'existe pas de relation réciproque serrée entre le Tomboloma (organisation locale de gestion des activités minières artisanales de l'or) et les commerçants aux quels les activités minières profitent plus par rapport aux exploitants artisanaux directs des mines.

Le renforcement d'une forte relation entre le Tomboloma et le collectif des commerçants d'or permettra au premier de mobiliser des fonds auprès des seconds en faveur des actions de développement des collectivités locales. Des actions d'alphabétisation, de formation à la démocratie et à la bonne gouvernance locale ainsi que de sensibilisation pour un changement de comportements au niveau des élus locaux seront un support important pour rassurer les donateurs de fonds (commerçants). La meilleure gestion des fonds qui seront générés par la collecte auprès des commerçants permettra de mettre en place et de gérer un système d'épargne locale. Les partenaires au développement des communautés locales (Services de l'État, ONG, projets, autres organismes d'appui ...) devront, chacun en ce qui le concerne, soutenir ce système de mobilisation et de gestion des recettes minière pour un meilleur investissement dans une optique de réduction de la pauvreté.

COMMERCIALISATION DE L'OR

La commercialisation est organisée à travers un réseau de collecteurs 3 (tabl. 3) qui font remonter la production vers la Banque Centrale ou vers des sociétés privées 4 autour de :

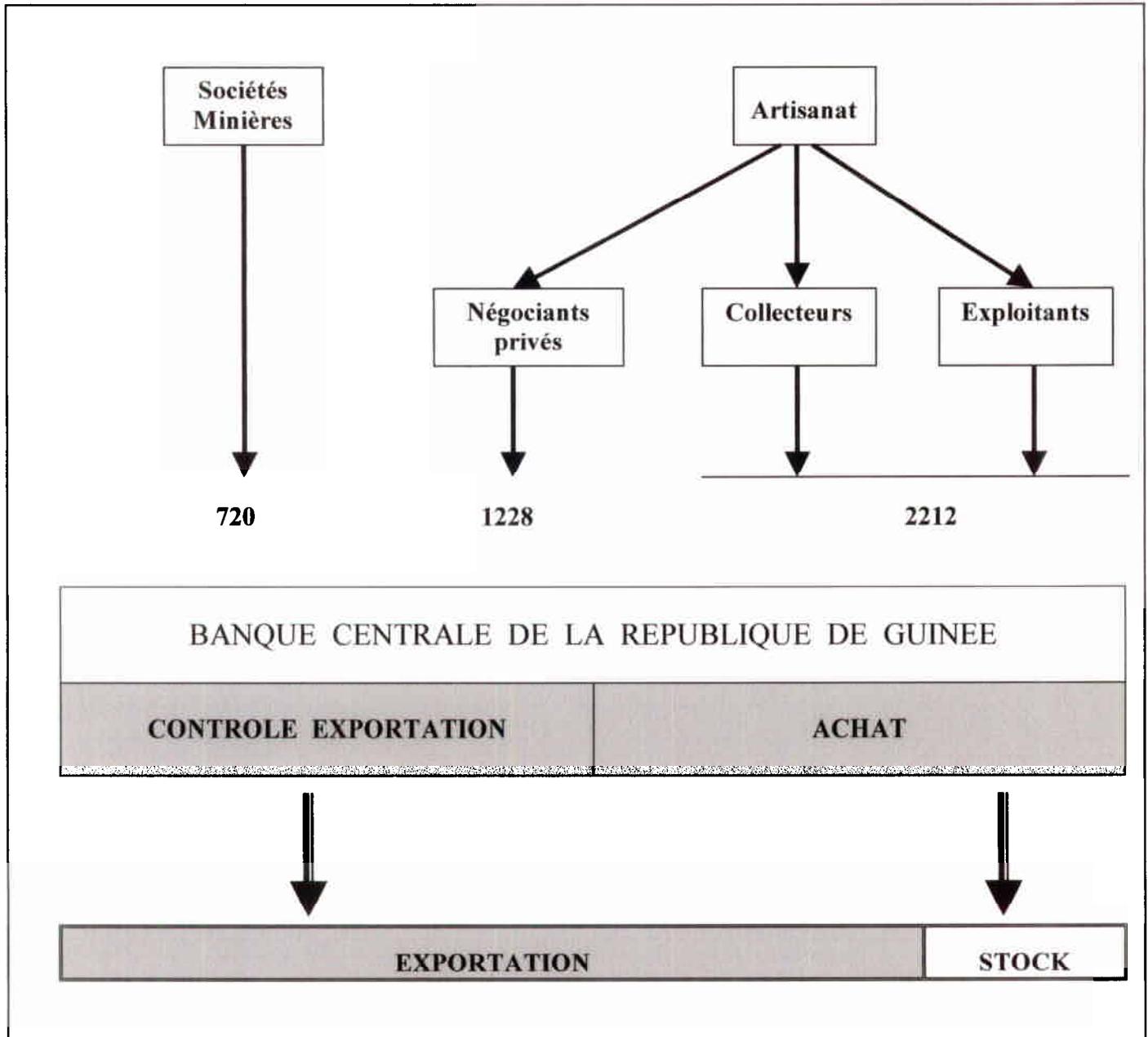
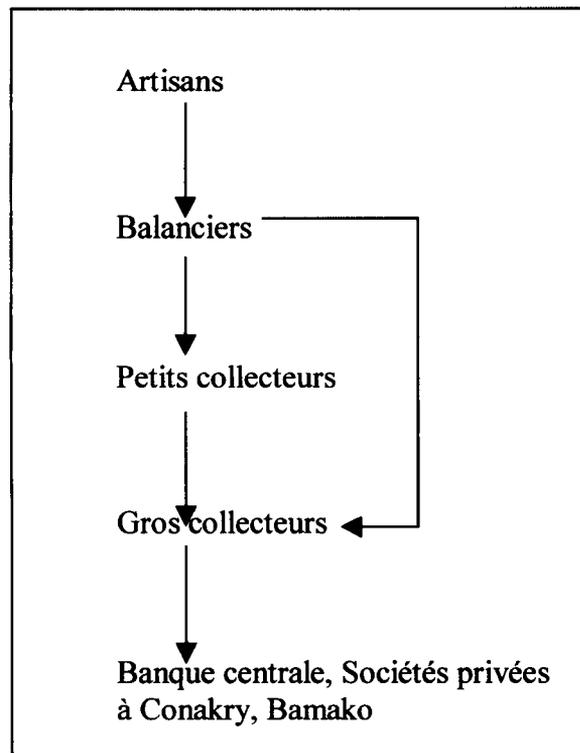


Diagramme de commercialisation de l'or (en kg) pour l'année 1997

Chaque chantier circulent des "balanciers", acheteurs d'or qui fonctionnent avec des avances fournies par des collecteurs plus importants généralement moins mobiles. Les balanciers ou les petits collecteurs achètent pour un ou plusieurs collecteurs.



Réseau de collecte de l'or

Les acteurs de cette branche ne s'investissent généralement pas dans le financement de la branche production. Le problème de l'exportation frauduleuse relève d'une problématique macro-économique à travers le niveau de taxation et la politique monétaire.

La problématique

Le caractère essentiel de cette activité est, malgré une pratique ancestrale et apparemment organisée, l'absence de technicité qui traduit la faiblesse de moyens matériels ; cette lacune est nécessairement liée à l'absence de financement. Cette situation a pour corollaire les effets néfastes sur l'environnement, la condition des femmes et des enfants et la santé en général.

Il faut reconnaître que cette activité, malgré son manque de productivité, est profitable à tous. Elle s'inscrit ainsi parfaitement dans la logique traditionnelle d'une population qui privilégie la cohésion et la survie du groupe.

Mais ce saupoudrage de revenu interdit tout autofinancement et constitue une barrière à l'investissement externe.

La solution de ces problèmes est, en principe, simple : il s'agit de rompre le blocage technique, c'est à dire le blocage financier. Pour ce faire, la condition nécessaire est de rompre avant tout le blocage culturel.

En effet, les études ont révélé que les commerçants prêtent de l'argent aux exploitants miniers pour permettre à ces derniers d'acquérir les intrants nécessaires à la production de l'or. Les prêts se font de nos jours exclusivement entre individus (commerçants et exploitants miniers).

Les prêts, tels qu'ils sont pratiqués, peuvent être assimilés à des formes d'avance sur l'achat des futures productions d'or. Ainsi, tout exploitant minier d'or qui reçoit d'un acheteur d'or un tel prêt, se trouve dans l'obligation de vendre sa production à cet acheteur d'or au risque de s'exposer à une sorte " d'embargo " qui est stipulé dans les principes généraux et les règlements de l'organisation des commerçants.

Dans ce système de production et de commercialisation, le producteur d'or voit ses manœuvres de négociations de prix très réduites. Cette situation devient plus inquiétante si les prêts se font en nature. En effet, il arrive que les commerçants achètent des équipements (dont ils sont les seuls à maîtriser le prix d'achat) et les donnent aux exploitants miniers en prêt remboursable en nature (or) ou en argent sur la vente de l'or.

Un troisième acteur impliqué dans le système de production de l'or concerne les " PATRONS ". Il s'agit le plus souvent de personnes capables de constituer un groupe de travailleurs pour leur propre compte. Même dans ce système, les exploitants n'échappent pas aux contraintes citées plus haut. D'ailleurs dans ce dernier système, même la valeur de la nourriture qui est fournie aux travailleurs est déduite de la part du travailleur dans les revenus générés par la vente de l'or.

En considérant toutes les retenues monétaires qui greffent ses maigres parts dans la répartition du produit de la vente de d'or, force est d'admettre que le mineur artisanal travaille beaucoup et gagne peu. Il lui arrive de gagner, tout au plus, de 5.000 FG à 10.000FG par jour. Sa force de travail n'est pas rémunérée à sa juste valeur.

Il est intéressant de relever qu'à l'exception de leur propre production, les femmes ne sont pas directement impliquées dans la vente de l'or, ni à Kéniéro- centre, ni à Kankan. Les activités des 5% de femmes (contre 95 % d'hommes) qui participent aux transactions de l'or, sont réduites à la recherche de clients pour des acheteurs professionnels.

Il semble que le taux très élevé d'analphabétisme des populations rurales de cette zone en général et des femmes en particulier, explique cette situation de désavantage de genre.

3.2. Dans les exploitations artisanales de diamant

0 Les activités diamantifères

Dans ces zones, les exploitations artisanales ne disposent pas de grandes superficies pour les activités minières d'importantes mines.

Les zones d'intenses activités d'exploitation artisanale du diamant couvertes sont : Sibiribaro, Worokoro, Gbenko, Somassania, Commune urbaine, Soromaya (Dambaya, Faranko Waro).

Contrairement aux zones d'exploitation artisanale de l'or (Kéniéro, Djirland, Sonmagnan), de multiples conflits de domaines caractérisent les rapports entre les exploitants artisanaux du diamant et la Société AREDOR. Cela est lié à l'évolution de cette zone depuis plusieurs décennies.

Le village de Banankoro s'est agrandi à cause de la présence des exploitants artisanaux en plus grand nombre

Au vu de cette réalité, l'Etat y a longtemps et sévèrement combattu les exploitants artisanaux désignés comme des " clandestins ". Plusieurs sociétés d'exploitation industrielle et semi-industrielle en particulier AREDOR y ont obtenu de l'Etat des concessions.

Ces différentes mesures n'ont toutefois pas abouti à l'éradication totale de l'exploitation artisanale clandestine qui s'est poursuivie et consolidée au fil des ans, au point de fortement aspirer à présent à une légalisation en due forme. Même si l'Etat n'a encore affecté aucune concession aux exploitants artisanaux, ils ont désormais pignon sur rue et travaillent, à côté des sociétés industrielles, dans les concessions de celles-ci, dans des rapports de forme nécessairement conflictuelle.

De bonne guerre, les sociétés industrielles interdisent l'accès à tout périmètre de leur concession qu'elles n'ont pas encore exploité alors que les exploitants artisanaux voudraient qu'il leur soit attribué des permis d'exploitation de domaines vierges.

Afin de gérer cette situation conflictuelle, l'encadrement minier a recours à un succédané, en morcelant entre les exploitants artisanaux des périmètres déjà exploités par les sociétés et dont le rendement est, de toute évidence, extrêmement faible. Ce qui amène fréquemment les exploitants artisanaux à s'infiltrer clandestinement dans les concessions industrielles non encore

exploitées où ils sont parfois “ pris en flagrant délit ” par les équipes de surveillance et sanctionnés.

Il existe deux catégories d'exploitants artisanaux :

- o Les nantis qui sont capables d'acquérir une parcelle à exploiter en versant une caution d'environ deux millions de francs guinéens.
- o Les non nantis qui doivent travailler soit pour le compte des nantis, soit pour eux-mêmes sur des sites abandonnés. Cette catégorie d'exploitants est fréquemment source de conflits.

Les femmes en constituent une importante frange. Il est à noter que les femmes, en bute à la dureté des conditions d'existence, sont contraintes à solliciter qu'on les autorise à exploiter la terre de déblai dégagée par les machines. Elles s'imposent ainsi une très forte charge de travail pour des résultats, à n'en pas douter, incertains.

Sur le plan environnemental, il est à déplorer que les sociétés industrielles n'aient encore entrepris que faiblement des initiatives de restauration de l'environnement dont ils ont pourtant provoqué et accéléré la dégradation (détérioration des sols propices à l'agriculture, disparition du couvert végétal, destruction de l'écosystème, etc.)

A Banankoro et Worokoro, l'exploitation artisanale du diamant s'effectue en trois périodes principales qui sont indiquées dans le tableau ci-dessous

Période	Banankoro	Worokoro – centre
Nènè Wati : novembre – janvier très intense		
Tare Wati : février – mai très intense	X	
Sènè Wati : juin – septembre moins intense	X	
	X	X
Tarawati : janvier – mars		
		X
Sénéké Wati : mai – novembre		

Les exploitants artisanaux consacrent les périodes creuses de l'exploitation du diamant à d'autres activités telles que l'agriculture, la pêche, le petit commerce. Il faut cependant rappeler que les domaines agricoles, à cause de l'importance des superficies réservées à l'activité minière, sont très rares et leurs superficies s'étiolent au fur et à mesure que la pression démographique s'accroît sur la zone.

Dans la zone Banankoro – Worokoro, il existe un certain nombre d'organisations qui concourent au déroulement harmonieux et paisible des activités minières. Au nombre de cinq, ces organisations sont les suivantes :

- L'encadrement minier assuré par l'administration minière locale est le représentant de l'Etat dans la zone minière. C'est lui qui procède au découpage et à l'attribution de parcelles d'exploitation après, bien sûr, que les candidats se soient acquittés de tous les droits vis à vis de l'Etat. Il gère également les conflits entre les industriels et les artisanaux en collaboration avec l'encadrement militaire minier.

- L'encadrement militaire minier, gère les conflits dans la zone diamantifère et assure la sécurité dans les mines.
- Le SYNADOR qui est le Syndicat National des Exploitants de Diamant et Or. C'est un syndicat qui défend les intérêts des exploitants artisanaux de diamant et d'or. Il comprend les patrons (master) et les mineurs eux-mêmes.
- L'APRODIC, l'Association Professionnelle des Diamantaires de Guinée est composée des patrons (master). C'est à elle que l'encadrement minier attribue les parcelles et c'est elle qui emploie les mineurs.
- L'APROMIG qui est l'Association Professionnelle des Mineurs de Guinée. Elle est constituée par les mineurs.

Toutes ces organisations contribuent à l'amélioration des relations professionnelles entre les différents partenaires de l'exploitation artisanale du diamant.

1 Les activités agricoles

Si les activités agricoles sont très peu développées à Banankoro, village fondé autour des mines de diamant et de la société AREDOR, elles sont plus importantes à Worokoro –campement qui dispose, du reste, de domaines agricoles non négligeables.

Notons d'ailleurs que la plupart des habitants de worokoro ne se consacrent aux activités minières qu'après les travaux champêtres. L'exploitation artisanale y est donc considérée comme une activité d'appoint.

Le type de conflit aigu et permanent qu'on rencontre à worokoro est celui qui oppose agriculteurs et éleveurs.

Quatre grandes périodes d'activités agricoles se répartissent l'année de la façon suivante :

Période	Banankoro	Worokoro
Tara Wati : avril – mai	X	X
Sénéké Wati : mai – août	X	X
Sénéké Wati : sept. – octobre	X	X
Néné Wati : octobre – déc.	X	X

Malgré la faiblesse des activités agricoles, les études ont relevé l'existence de plusieurs formes d'organisations (séré des femmes, séré des jeunes). Ces associations développent des relations de complémentarité très intéressantes entre elles et entretiennent des rapports étroits avec les collectivités locales (Districts, CRD).

Elles éprouvent toutefois un pressant besoin d'encadrement pour poursuivre leur structuration et renforcer les capacités de leurs membres en matière de gestion organisationnelle et de conduite des opérations relevant de leurs attributions.

2 Les activités commerciales

Le commerce n'est pas développé à Worokoro campement. Toutes les activités commerciales se déroulent à Banankoro qui est le centre d'intérêt de toutes les populations de la CRD.

La collecte et la commercialisation du diamant ont lieu à Banankoro – centre. Ce marché est approvisionné à partir des mines de Sibiribaro, Worokoro, Gbenko, Somassania.

Le commerce de diamant qui est très intense de Décembre à Mai (Tara Wati), puis de Septembre à Novembre (Séné Wati), décroît de juin à août. Plusieurs formes d'organisations existent autour des activités de production et de commercialisation du diamant. On distingue :

- les acheteurs au centre des négoce qui disposent à Conakry d'un comptoir d'achat agréé et qui peuvent aussi directement exploiter des mines ;
- les masters qui peuvent se rendre à un comptoir ou à la BCRG pour vendre une pierre extraite par leur groupe de mineurs.

Le rapport qui lie le Masters au mineur est que le premier fournit le matériel nécessaire aux travaux d'extraction artisanale (moto pompe, petit outillage) et les frais d'entretien (3,5 kg de riz et 1000 FG/ semaine) à chaque mineur qu'il recrute et qu'il met sur une parcelle acquise selon les dispositions réglementaires qui exigent une redevance minière de 1.35.0000 FG /ha de périmètre octroyé. Ce montant est reparti comme suit :

- 500.000 FG destinés aux collectivités (CRD)
- 500.000 FG pour la restauration du domaine
- 200.000 FG pour les frais d'instruction
- 150.000 FG caution de découpage

Quelle que soit l'option, l'expertise du diamant se fait à partir du BNE (Bureau National d'Expertise), domicilié à la BCRG. Ce qui permet à l'Etat de percevoir les droits sur la vente du diamant.

Là encore, comme dans les zones d'exploitation artisanale de l'or, les femmes sont marginalisées dans la commercialisation du diamant, Ni à Conakry, ni à Banankoro, encore moins au niveau de la collecte primaire, aucune femme n'est impliquée dans cette activité.

ELEMENTS DE STRATEGIE DE REDUCTION DE LA PAUVRETE ET DE DEVELOPPEMENT DES MOYENS D'EXISTENCE DURABLE.

L'enquête participative a permis de conclure sur trois types de stratégies adaptées à la lutte contre la pauvreté au sein des communautés minières artisanales.

STRATEGIE 1 : Le renforcement des MED (Moyens d'existence durable).

Le renforcement des organisations communautaires est une action pertinente dans le processus de lutte contre la pauvreté dans les milieux miniers en Guinée. La stratégie consiste à développer en faveur des communautés les opérations de sensibilisation, de formation et d'alphabétisation fonctionnelle. Les communautés utilisent actuellement des stratégies de survie qui comportent des grandes forces de mobilisation et de vie communautaire. Ces stratégies dites de subsistances sont essentielles pour soutenir la durabilité des actions et de leurs résultats. Les opérations de sensibilisation (animations de discussion sur l'état des lieux et des problèmes communautaires, diagnostic participatif des situations ...) permettent de susciter la responsabilisation directe des communautés et aussi les apports dans les actions.

La stratégie sur les actions qui informent largement les communautés qu'elles doivent mobiliser leurs ressources et leurs stratégies propres pour se soutenir dans les efforts d'amélioration de leurs conditions d'existence.

STRATEGIE 2 : Appuyer la Diversification des Actions Economiques

Les seules activités d'extraction artisanale minière ne procure pas aux communautés l'économie suffisante pour une meilleure qualité de vie. Les communautés minières font actuellement des choix de diversifier de plus en plus leurs systèmes de production économique. Le soutien consiste à accompagner l'approfondissement de cette réflexion par des outils de meilleurs diagnostic participatifs et de planification collective. Soutenir des actions qui instaure une économie locale autogérée qui se base sur une qualification de l'accès aux ressources financières qui dépassent les Usures.

STRATEGIE 3 : Promouvoir l'investissement des ressources issues
de l'exploitation minière dans le développement local.

La première stratégie réponde sur le renforcement de l'existant et la responsabilisation entière des communautés minières dans les actions qui améliorent leurs conditions de vie. La troisième répond à une des questions qui concernent la mobilisation des ressources.

Les sociétés et personnes qui exploitent économiquement la production minière doivent dans chaque zone d'exploitation artisanale constituer un reversement de fond calculer sur le chiffre d'affaire annuelle et périodique pour soutenir les deux premières stratégies locales de lutte contre la pauvreté.

Conclusion / recommandations

L'étude montre que les conditions d'existence des exploitants artisanaux d'or (Kouroussa) et de diamant (Kérouané) sont extrêmement dures. Les stratégies de subsistance qu'ils développent ne leur permettent pas d'envisager une amélioration sensible de leurs moyens d'existence durables et conséquemment une élévation de leur statut social et économique. Il n'est pas exagéré d'affirmer qu'ils appartiennent, au moins pour la grande majorité, à la frange de 30 % de Guinéens qui vivent dans l'extrême pauvreté.

Leur revenu moyen généré aussi bien par les activités minières que par des activités d'appoint (agriculture, élevage, pêche, artisanat, etc.) est faible et surtout aléatoire. Le dénuement dans lequel ils se trouvent est symptomatique de ce qui précède.

Aussi l'accès des services sociaux de base (infrastructure scolaire, formation sanitaire, eau potable, assainissement, etc.) est médiocre tant ces services sont insuffisants et de qualité peu satisfaisante, notamment à Banankoro.

La pauvreté monétaire et humaine qui frappe sévèrement les zones d'exploitation artisanale de l'or et du diamant traduit le peu d'effort fait par le Gouvernement et ses partenaires au développement pour y promouvoir un développement durable. Dans le cadre des tentatives de recherche de solutions on peut citer le partenariat que le ministère des Mines, Géologie et Environnement et celui de l'Administration du Territoire, de la Décentralisation et de la Sécurité ont développé avec les sociétés industrielles minières. Il s'agit d'expérimenter l'efficacité de mécanismes de réduction de la pauvreté mis en place par le secteur privé et qui implique les communautés locales, les structures décentralisées, l'administration décentralisée et les sociétés minières. Ainsi, ce partenariat doit permettre de (i) consacrer un certain pourcentage des taxes minières au développement communautaire des zones minières, (ii) développer des activités économiques alternatives au niveau des zones minières et enfin (iii) susciter le développement et l'emploi rationnel des moyens d'existence durable.

L'étude a montré que ces timides initiatives du gouvernement demeurent encore sans impact notable sur les conditions de vie des exploitants artisanaux. C'est pourquoi les populations consultées ont défini des axes d'intervention qui ont été traduits en micro-projets constituant les plans triennaux d'éradication de la pauvreté (PTEP) qui seront exécutés annuellement.

L'EUPD a produit trois documents principaux pour l'étude qui sont disponibles pour consultations et études plus détaillées.